

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 septembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/09/24-1/02

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : DEY Jean

OBJET : Approbation de la politique agricole départementale 2010-2014.

Le Département mène des actions dans le domaine agricole depuis de nombreuses années. Il accompagne, au travers d'aides financières directes ou de partenariats avec les organismes agricoles relais sur son territoire, le changement des pratiques des agriculteurs, vers des modes de production plus respectueux de l'environnement, la diversification agricole ou encore le développement des circuits courts. Cette dynamique, fondée essentiellement sur les enjeux environnementaux, doit être poursuivie et développée, avec notamment l'utilisation par le Département, pour ses besoins propres en matière de restauration collective ou encore de construction de collèges, des matériaux et denrées produits sur son territoire. Il apparaît toutefois nécessaire d'améliorer la lisibilité des actions du Département dans le secteur de l'agriculture. C'est pourquoi la formalisation d'une politique agricole départementale, pour la période 2010-2014, est proposée. La stratégie développée intègre, de manière plus équilibrée, environnement, économie et société et se veut orientée vers les seine-et-marnais. L'ensemble des axes de cette politique a pour objectif de pérenniser l'agriculture sur le territoire départemental, dans la mesure où elle est fondatrice de son identité et du cadre de vie de ses habitants.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis de la Commission précitée,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'adopter les trois orientations et neuf objectifs de la politique agricole départementale 2010-2014, tels que repris en annexe de la présente délibération.

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ